

pas d'effet sur les revenus des fermiers avant au moins de nombreux mois. Aussi je répète que le gouvernement devrait verser une subvention aux cultivateurs au lieu d'instituer le système du double prix. Je me soucie peu que la subvention soit calculée au boisseau ou d'après les emblavures, pourvu que les fermiers reçoivent au moins 60 millions.

Je vous assure ainsi qu'au gouvernement que si l'on versait maintenant ces fonds aux cultivateurs ils circuleraient si rapidement, servant à payer leurs dettes et leurs dépenses d'exploitation, les cultivateurs en seraient tout éberlués. Je dois revenir à ce qui constitue à mon avis l'exigence principale. Je ne parlerai pas de bien d'autres moyens propices comme une réduction des tarifs et une abolition des barrières douanières auxquels s'emploie le gouvernement de façon satisfaisante.

Cependant nous devons vendre du blé. C'est là l'exigence primordiale. Que le gouvernement soutienne le prix du blé à raison de \$1.95½ et lâche les rênes de la Commission du blé pour lui permettre vraiment d'affronter la concurrence pour la vente de cette denrée. Elle pourrait faire du bon travail dans ces conditions. Débarrassons-nous de ce surplus encombrant. Les frais d'entreposage diminueraient et la situation des cultivateurs se rétablirait. Nous contribuerions ainsi à réaliser notre promesse et à exporter 1.3 milliard de boisseaux cette année et les deux années suivantes. Ce programme exigerait en moyenne des ventes de 500 millions de boisseaux au cours des deux années à venir. Ces réalisations donneront ainsi l'assurance que le parti libéral est le seul parti vraiment national, qui continuera à être celui de tous les Canadiens. C'est un élément constitutif nécessaire à notre unité nationale. Les Canadiens de l'Ouest continueront à avoir confiance, eux qui comme ceux de toutes les régions du Canada, comptent obtenir un traitement équitable de la part de notre gouvernement.

L'ampleur du problème devient manifeste alors que les ventes de blé ne regagnent pas leur cadence. Je sais que le gouvernement s'intéresse énormément à cet état de chose mais je l'exhorte à nous faire bientôt une communication significative. Je suis convaincu qu'il le fera.

Je ne saurais appuyer la motion selon laquelle le gouvernement n'aurait paraît-il pas pris les mesures nécessaires à alléger l'état critique de la situation de caisse des cultivateurs de l'Ouest canadien. La motion est manifestement erronée car le gouvernement a pris des mesures tout à fait concrètes, comme celles que je viens d'indiquer. Ces mesures ne suffisent peut-être pas mais je suis sûr que le gouvernement en envisage d'autres et j'attends avec impatience une annonce dans un avenir très prochain.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je veux appuyer la motion à l'étude ce soir en raison de la situation où se trouvent les agriculteurs de ma circonscription. Ils en sont réduits, dans bien des cas, à des quotas de trois ou quatre boisseaux pour leurs fermes—d'autres à deux boisseaux et un certain nombre ne disposent que d'un quota d'un boisseau. Je me demande si les députés savent ce que cela veut dire pour les agriculteurs des provinces des Prairies.

J'ai un voisin qui cultive une parcelle de terre. C'est un bon agriculteur. Son blé lui a probablement rapporté depuis le mois d'août dernier—moins six semaines de l'année complète—un revenu brut de \$2,500. Avec ce revenu, il lui faut subvenir aux besoins de sa famille et diriger son exploitation. J'ai un autre voisin qui cultive un millier d'acres, dont il retire probablement \$3,500 en revenu brut. Il doit également subvenir aux besoins de sa famille et payer les frais d'une exploitation agricole. Ce sont des situations de ce genre qui me préoccupent.

Si le gouvernement tient vraiment à remédier à la situation actuelle dans les provinces des Prairies, il lui faudra reprendre tout à partir du commencement, où il a commis sa première erreur. Il lui faudra partir du moment où il a négocié l'Accord international sur les céréales en 1966-1967. D'après les témoignages recueillis au comité permanent de l'agriculture et que nous avons sous les yeux, nous aurions négocié un prix minimum de \$1.95½ pour le blé du Manitoba n° 1 et un prix de \$1.68 pour le blé australien de qualité moyenne. Le prix négocié au sujet du blé australien de qualité moyenne, qui est d'une catégorie toute différente, était inférieur de 27½c. C'était là la différence. On nous a dit que cette différence avait été réduite depuis lors à 5c. le boisseau. On nous a également dit à l'époque que les Australiens avaient amélioré la qualité de leur blé. Le savions-nous qu'ils amélioraient la qualité de ce blé-là? Sommes-nous si mal renseignés sur les événements, nous du Canada,—l'un des grands producteurs de blé du monde—que nous ayons pu être pris à tel point par surprise?

Qui pourrait imaginer que nous pourrions faire concurrence aux autres pays sur les marchés mondiaux en offrant du blé pour environ 22½c. de plus le boisseau qu'un concurrent qui offrirait du blé d'une qualité comparable? Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) n'a rien dit à la Chambre sur la manière de redresser la situation à propos du blé foncé de printemps (du Nord), des céréales des États-Unis et du prix différentiel négocié à 12½c. le boisseau. Quelqu'un me dira-t-il en quoi le 49° parallèle influe sur la valeur du blé rouge et dur de printemps